

COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 juillet 2019

Par suite d'une convocation en date du 11 juillet 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du conseil municipal à 18h 30, sous la présidence de Monsieur Frédéric **PLATON**, maire de la commune.

Présents : Aurélie **DUPIN**, Jany **DURAND**, Jean-Pierre **GRASSET**, Evelyne **JANIN**, Katy **MAESTRALI**, André **MICHEL**, Frédéric **PLATON**, Michel **POINDRON**, Claude **REMY**, Régine **VARGAS**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18h30. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du conseil. Aurélie **DUPIN** est désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. **Avenant à la convention d'organisation entre le service « Application du droit du sol » de la CCPU et la commune**

Concernant les dossiers d'urbanisme (Permis de Construire, Demandes Préalables de travaux pour les travaux inférieurs à 40 m²), une convention entre la CCPU et les communes membres de la CCPU permettait jusqu'à présent leur instruction gratuite par le service urbanisme de la CCPU.

La CCPU demande que l'instruction des Déclarations Préalables de travaux (DP) revienne dorénavant aux communes.

La CCPU propose cependant que les communes qui le souhaitent puissent continuer à faire instruire leurs dossiers de DP par le service urbanisme de la CCPU ; dans ce cas, l'instruction des dossiers deviendrait payante et serait facturée à la commune 136,50€ par dossier. Le coût ne serait en aucun cas supporté par les particuliers qui déposent un dossier de DP.

La CCPU propose de prendre un avenant à la convention entre la CCPU et la commune, qui permet de maintenir l'instruction des dossiers par le service urbanisme de la CCPU et la mise en place de leur facturation.

Après discussion, notamment sur la charge de travail supplémentaire pour le secrétariat de Mairie, sur le manque de compétences techniques de la secrétaire pour instruire les dossiers, sur l'absence d'embauche au sein du service urbanisme de la CCPU, la proposition d'un avenant à la convention est soumise au vote du Conseil Municipal.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 3

A la majorité des voix, le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention d'organisation entre le service « Application du droit du sol » de la CCPU et la commune.

Les dossiers « simples » seront instruits par le secrétariat de Mairie de la commune, les dossiers plus complexes seront transmis au service urbanisme de la CCPU.

2. Convention avec le Centre de Gestion du Gard pour le contrat d'assurance contre les risques statutaires

Les agents communaux sont couverts dans le cadre de leurs fonctions par une assurance contre les risques statutaires.

Le contrat actuel entre la commune de Saint-Dézéry et l'assureur prend fin le 31 décembre 2019.

Lors de sa séance du 19 février 2019, le Conseil Municipal avait mandaté le Centre de Gestion 30 (CDG 30) pour négocier un nouveau contrat.

Après appel d'offre, le CDG 30 a retenu la proposition du cabinet Gras-Savoie/AXA.

Le nouveau contrat d'une durée de 4 ans prendra effet le 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Une convention doit être signée entre la commune et le CDG 30 pour entériner le nouveau contrat d'assurance.

Vote du Conseil Municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du CDG 30 et la signature de la convention portant sur le contrat d'assurance contre les risques statutaires.

3. Cimetière communal : prorogation du délai de régularisation

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour prolonger le délai de régularisation des concessions sans titre du cimetière communal.

La date limite initiale était au 1^{er} juillet 2019.

La prolongation irait jusqu'au 31 décembre 2019.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la prorogation du délai de régularisation des concessions sans titre du cimetière communal au 31 décembre 2019.

4. Demande de partenariat avec la campagne « glyphosate »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du « Collectif Campagne Glyphosate Gard », basé à Moussac.

Ses objectifs principaux sont un dépôt de plainte contre les fabricants et l'interdiction des pesticides chimiques de synthèse.

Le Collectif demande un soutien financier pour organiser une campagne de dépistage du glyphosate dans les organismes humains par analyse d'urines, et une aide logistique au cas où une séance de dépistage serait organisée dans la commune.

Le Conseil Municipal propose de relayer l'information sur les séances de dépistage organisées dans les autres communes dans le journal municipal et sur le site internet de la Mairie.

5. Autorisation de travaux Rue du Plagnol

Monsieur et Madame LAURENTI demandent l'autorisation d'effectuer des travaux pour amener les réseaux secs (électricité, téléphone) et humides (eau et assainissement) d'une parcelle à l'autre au centre du village, Rue du Plagnol. Ces travaux engendreraient une ouverture de la chaussée. Les demandeurs s'engagent à ce que la chaussée soit remise en état après les travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser les travaux Rue du Plagnol.

L'entreprise qui interviendra devra néanmoins prendre toutes les précautions afin de ne pas endommager les réseaux qui passent sous la chaussée.

Détérioration d'un chemin communal

Un courrier reçu d'un particulier résidant Route de Valence et dont l'accès à l'habitation se fait par un chemin communal, fait état d'une détérioration de la chaussée.

Un devis sera demandé pour réfection de la chaussée.

Demande d'autorisation d'un petit marché

Monsieur le Maire fait part d'une demande de commerçants souhaitant organiser un petit marché sur la commune de Saint-Dézéry. Un boulanger, un fromager, un marchand de fruits et légumes, un apiculteur seraient intéressés.

De son côté, la cave coopérative souhaiterait mettre en place un petit marché, pour compléter la présence d'un écailler le mercredi matin.

Le Conseil Municipal propose de mettre en contact les commerçants et la cave coopérative. Si le projet n'aboutit pas, la Mairie prendra le relai.

Problèmes de stationnement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Capitain-Vargas, faisant part de ses problèmes de stationnement avec son voisin.

Le Conseil Municipal propose de recevoir la personne concernée pour trouver une entente.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire

Le Maire